



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Ressources humaines au sein des établissements et services sanitaires

Question écrite n° 42017

Texte de la question

M. Jean-Luc Bourgeaux appelle l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur les tensions en matière de ressources humaines au sein des établissements et services sanitaires, médico-sociaux et sociaux. Depuis plusieurs mois, l'URIOPSS Bretagne, aux côtés de ses adhérents du secteur privé non lucratif sanitaire et social alerte sur cette situation qui devient fort préoccupante. En effet, il semble urgent de réfléchir à un cadre permettant une réelle qualité de vie dans ces établissements, redonnant ainsi un sens au travail réalisé auprès des plus fragiles, ceci avec un salaire décent, en accord avec l'investissement que ces métiers imposent. Ces professionnels revendiquent ainsi le droit à la formation tout au long de leur vie et souhaitent que leur nombre soit suffisant pour assurer un accompagnement et des soins de qualité, réalisés en toute sécurité, dans le respect des souhaits, des besoins et des rythmes des personnes. Force est de constater que, trop souvent, des personnes qui nécessiteraient des soins ou un accompagnement restent au bord du chemin car des places d'accueil sont fermées, des accompagnements à domicile impossibles. Il est essentiel de promouvoir les métiers du soin et de l'accompagnement, aussi, il lui demande de lui indiquer les mesures que le Gouvernement entend prendre en la matière.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Bourgeaux](#)

Circonscription : Ille-et-Vilaine (7^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 42017

Rubrique : Professions et activités sociales

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [19 octobre 2021](#), page 7650

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)